

Montreuil,
le mercredi 15 février 2023

Émetteur : Christine Del- Vitto, Consultante Formatrice – Institut 4.10 - Email :
cdelvitto@institutquatredix.fr, Driss Alem, Chef de projet formation - UcanSS - Email :
formation@ucanSS.fr

Objet : Mise en place de la formation Exécution des marchés publics au sein des directions financières et comptables : aspects pratiques

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'UcanSS propose, en partenariat avec l'institut 4.10, la formation portant sur l'exécution des marchés publics au sein des Directions Financières et Comptables du Régime général au titre de 2023.

I. - FINALITÉ DE LA FORMATION

Des évolutions réglementaires importantes ont émergé avec l'entrée en vigueur du code de la commande publique au 1er avril 2019, tant pour sa partie législative que pour sa partie réglementaire.

Par conséquent, former les salariés des Directions Financières et Comptables à la maîtrise des nouveaux textes est un impératif. Cela permettra entre autres d'assurer une performance plus efficiente de l'achat public dans les organismes de Sécurité sociale.

II. - OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'identifier le rôle des Direction financières et comptables dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
- De mettre en application le règlement des marchés publics dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

La formation sera consacrée à des activités pratiques à l'appui de cas d'entraînement et des exercices complexes.

Avant de suivre la formation, Il est nécessaire de s'assurer des prérequis suivants :

- Maîtriser les notions essentielles des marchés publics par l'exercice d'une activité au sein d'une direction financière et comptable ;
- Avoir suivi le module à distance « acculturation aux marchés publics » déployé à partir de janvier 2023.

III. - PUBLIC CONCERNÉ

Ce module est destiné aux personnels des Directions Financières et Comptables des organismes du régime général de la Sécurité sociale.

IV. - COÛT ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à 378 € par personne.

Cette formation bénéficie d'une prise en charge financière à hauteur de 30% au titre du plan pour 2023.

V. - DURÉE ET MODALITÉ DE DÉPLOIEMENT

Ce module est d'une durée de 7 heures. Il est déployé en présentiel ou en distanciel selon le calendrier du catalogue de l'institut 4.10.

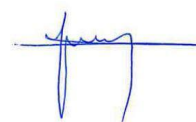
VI. - CALENDRIER, LIEU DU DÉPLOIEMENT ET MODALITÉ D'INSCRIPTION

Vous pouvez retrouver les dates de déploiement de cette formation et réaliser vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10, en cliquant : [ICI](#)

Le programme relatif à cette formation est détaillé dans l'annexe jointe à cette lettre.

Pour toute information complémentaire relative à cette formation, je vous invite à contacter le pilote de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à cette formation, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Benoît EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Programme de formation - Exécution des marchés au sein des directions financières et comptables : aspects pratiques